

Votre VAE étape par étape au :

Ministère des Solidarités et de la santé

1

phase ACCUEIL ET INFORMATION

VOUS

Vous souhaitez vous inscrire par la voie de la VAE à un diplôme du secteur social délivré par ce ministère. Pour cela vous devez vous adresser à :



L'ASP⁽¹⁾ qui vous adresse, sur simple demande, le dossier de recevabilité (livret 1) avec la notice d'accompagnement du diplôme concerné. Ce document est également en téléchargement sur le site : vae.asp-public.fr

VOTRE INTERLOCUTEUR
ASP

2

phase DEMANDE DE RECEVABILITÉ

VOUS

Vous envoyez votre demande de recevabilité, complétée (livret 1) auprès de l'ASP.



Le service instruction étudie votre demande et vous envoie la décision de recevabilité par courrier.

Si votre demande est recevable : vous recevez le livret de présentation des acquis de l'expérience (livret 2).

VOTRE INTERLOCUTEUR
ASP

3

phase ACCOMPAGNEMENT

VOUS

Vous pouvez être accompagné pour constituer le dossier de validation (accompagnement facultatif).



L'accompagnateur s'entretient plusieurs fois avec vous afin de vous guider dans le choix et l'analyse de votre expérience pour construire votre dossier de validation.
La liste des organismes susceptibles de proposer un accompagnement est disponible sur le site de l'ASP.

VOTRE INTERLOCUTEUR
ACCOMPAGNATEUR VAE

4

phase VALIDATION

VOUS

Vous adressez le dossier de validation (livret 2) en 4 exemplaires auprès de l'ASP.



Le service gestion des livrets 2 enregistre le dossier et vous envoie (environ 3 semaines avant le rendez-vous) par courrier une convocation pour un entretien avec le jury.

JURY

Après examen du dossier et entretien avec le candidat, le président du jury vous notifie la décision d'attribution totale, partielle ou nulle de la certification.

La DRJSCS⁽²⁾ vous envoie par courrier la notification dans les quinze jours suivant le passage devant jury.

En cas de validation partielle, vous conservez le bénéfice des modules acquis. Vous pouvez vous engager dans une démarche de formation pour obtenir le complément du diplôme ou acquérir ces compétences par de nouvelles expériences.

(1) ASP - Délégation nationale VAE

15, rue Léon Walras - CS 70902 - 87017 LIMOGES CEDEX 3
Tel : 0810 017 710

(2) DRJSCS (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale)

4, avenue du Bois Labbé - 35043 RENNES CEDEX
Tel : 02 23 48 24 00